Commune de Saint Etienne au Temple

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE du 23 septembre 2024**

Date de convocation : 12/09/2024

Présents : MM. **POINTUD** Cyril, **BONNET** Jérémy, **CUNIS** Christelle, **BERTHELLEMY** Fanny, **DUVERDIER** Yann, **HANCZYK** Jean-Luc, **HOYET** Delphine, **MONTAGNAC** Olivier, **ROUYER** Jérôme, **SIMONET** Audrey

Absents excusés : **BASTOS-HANCZYK** Flavie, **JANAH** Houssni

Absents : **MERAT** Guy, **VAROQUIER** Clément

En préambule de notre séance de Conseil Municipal, Monsieur le Maire accueille Monsieur Cédric PELTIER, Chef de projet développement chez Kallista Energy, société de développement et d'exploitation de projets éoliens et solaires en France, aux Pays-Bas et en Allemagne.
Monsieur Cédric PELTIER présente à l'Assemblée un projet d'implantation de stations de recharge ultra-rapide de véhicules électriques, alimentées directement par de l'électricité renouvelable et locale grâce à des éoliennes implantées à proximité.
Ce concept permet à la commune de bénéficier de retombées fiscales pendant plusieurs années pouvant contribuer à développer d'autres projets.
Monsieur le Maire et son Conseil Municipal remercient chaleureusement Monsieur Cédric PELTIER pour son intervention.

## Approbation du compte rendu du 24 juin 2024

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

## PLUi CAC – Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables et signale que la Commune peut bénéficier d'explications et d'une présentation plus détaillée par l'agence d'urbanisme de Châlons-en- Champagne.

## Adoption du rapport de la CLECT 2024

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) pour l'agglomération, s'est réunie le 26 juin 2024. Elle a évalué les transferts de charges opérés entre la Communauté d'agglomération et les Communes de son territoire au cours de l'année 2024.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, son rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des Conseils municipaux des 46 communes membres de l'agglomération. Ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux, tel que prévu au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du Code général des collectivités territoriales, délibérations prises dans un délai de trois mois à compter de sa transmission par le Président de la Commission.

En ce qui concerne Saint Etienne au Temple, le montant des attributions de compensation définitives 2024 est arrêté au montant de 15 117 €.

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

**VU** le rapport de la CLECT en date du 26 juin 2024,

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**DÉCIDE** d'approuver le rapport de la CLECT 2024, joint en annexe, qui évalue le montant des charges transférées et arrête le montant définitif des attributions de compensation 2024 pour Saint Etienne au Temple à la somme de 15 117 €.

**DIT** que cette décision sera notifiée au Président de la Communauté d'Agglomération sous 3 mois.

## Organisation du temps de travail – 1607h annuelles

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réception d'un courrier de Monsieur le Préfet relatif à l'application du temps de travail réglementaire pour les agents communaux soit 1607 heures annuelles.

Le comité social territorial, après consultation, a rendu un avis favorable le 10 septembre 2024.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, que la durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1 607 heures (soit 35 heures hebdomadaires).

## Achat d'une armoire de remise en température – Restaurant scolaire

Le four de remise en température des repas du restaurant scolaire appartenant à la Sodexo et suite au changement de prestataire de restauration scolaire, une armoire de remise et maintien en température a dû être achetée pour la rentrée scolaire.

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des membres présents, la proposition financière reçue de Cuisine Service pour la somme totale de 4 080 € TTC.

Afin d'honorer ce devis et après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres présents, décident donc de procéder à une décision modificative sur le budget M57 2024, à savoir :

**Section de fonctionnement** :

| | |
|---|---|
| Dépenses : Chapitre 11 – Compte 615221 | - 5 000 € |
| Dépenses : 023 Virement à la section d'investissement | 5 000 € |

**Section d'investissement :**

| | |
|---|---|
| Dépenses : Compte 2188 – Opération 2024/8 | 5 000 € |
| Recettes : 021 Virement de la section du fonctionnement | 5 000 € |

# INFORMATIONS DIVERSES

## Dégradations dans la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de dégradations ayant eu lieu dans la salle des fêtes durant une location de celle-ci. Après déclaration du sinistre auprès de notre assurance, un avis de somme à payer a été émis par la trésorerie à l'encontre du locataire.

## Recrutement d'agents

Suite au départ de Madame MARCUSSE le poste de secrétaire de mairie a été déclaré vacant. Monsieur le Maire informe les conseillers présents qu'il a reçu deux candidates dont les profils ne correspondaient pas entièrement au poste. Le contrat de Madame MONTAGNAC a donc été reconduit jusqu'en mars 2026.

Suite à la démission de l'adjoint technique, Monsieur Gérard DUVERGER, un nouvel agent communal, Monsieur Olivier VIGNOT a été recruté en tant qu'Adjoint Technique Principal de 1ère classe. Il prendra ses fonctions le 1er octobre prochain.

## Propositions de cours de sport

Monsieur le Maire a reçu deux propositions pour des cours collectifs de sport :

- Self défense féminin
- Step / aérobic + renforcement musculaire / stretching

Après discussion, les conseillers ont choisi d'apporter une réponse négative au premier demandeur et de faire une proposition pour 2 créneaux horaires au second. Monsieur le Maire s'accordera avec le deuxième demandeur pour définir les jours et horaires de ces 2 créneaux.

## Devis matériel

Suite à l'installation d'un programmateur de chauffage dans le groupe scolaire, Monsieur le Maire explique que pour un fonctionnement optimal, il faut rajouter un contacteur général sur le chauffage. Le montant du devis ne dépassant pas le budget alloué à l'opération initiale, le Conseil accepte, à l'unanimité des membres présents et représentés, le devis.

Monsieur le Maire fait part du devis d'APB Menuiserie pour le remplacement d'un boîtier de commande de la porte sectionnelle de l'atelier municipal suite à sa panne.
Le Conseil accepte, à l'unanimité des membres présents et représentés, ce devis.

## Devis piscine

Madame LEVEQUE, Directrice du groupe scolaire, a fait part d'une proposition, de la conseillère pédagogique d'EPS, de 9 séances d'aisance aquatique pour les grandes sections de maternelle et les CP. Les frais de transport étant à la charge des municipalités, soit un coût de 1458€, elle sollicitait leur accord avant d'accepter la proposition de la conseillère pédagogique.

Les Membres présents, après réflexion, ont décidé de ne pas accorder le projet en raison des frais de transport.

**Vote : Pour = 1 – Contre = 8 – Abstention = 1**

## URBANISME

**DP 051 476 24 R0016**
Construction d'un mur de soutènement
+ pose d'une clôture rigide

**M. Damien DUTHUILLÉ**
14 rue des Vignes

**PC 051 476 R0001**
Construction d'une micro-crèche

**SCI MICARI**
15 rue de Courtisols

**PC 051 476 24 R0002**
Construction d'un garage

**M. Sergio GONCALVES ARAUJO**
16 rue de Cuperly

**FIN DE SEANCE A 00 H 10**

## DATE DES CONSEILS MUNICIPAUX

- Lundi 14 octobre 2024
- Lundi 4 novembre 2024
- Lundi 2 décembre 2024

**Le Maire**
**Cyril POINTUD**

COMMUNE DE SAINT-ETIENNE-AU-TEMPLE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE